

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU MARDI 2 MAI 2006.-**

**DOCUMENTATION.-**

1. Composition des groupes politiques au Conseil communal – Précision de Monsieur le Ministre Courard - Notification.-

A la demande de Monsieur Marceau MAIRESSE, en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point dont question ci-dessus est porté à l'ordre du jour du présent Conseil communal.

Soucieux de davantage de déontologie et d'éthique en politique, le groupe de l'A.R.C., à la suite du Conseil communal du 19 décembre 2005, a questionné Monsieur Philippe COURARD, Ministre des Affaires Intérieures de la Région Wallonne, sur l'attitude des mandataires dissidents.

Dans sa réponse datée du 28 février 2006, Monsieur le Ministre signale que : « en l'état du texte actuel du code de la démocratie locale et de la décentralisation, il faut considérer que la composition des groupes politiques est figée jusqu'à la fin de la présente législature. Le conseiller dissident ne peut siéger que comme indépendant et ne peut revendiquer la création d'un groupe politique. Concernant une éventuelle dissidence au conseil du CPAS, l'état actuel de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'Action sociale ne consacre pas la notion de groupes politiques ».

Il est donc parfaitement impossible à un conseiller communal ou du CPAS d'affirmer qu'il siègera dorénavant ... dans un autre groupe politique. Il peut siéger que comme « indépendant ». En conséquence, le groupe de l'A.R.C. demande au Conseil communal d'acter la réponse de Monsieur le Ministre COURARD.

-----

2. Démission de Madame Muriel IANNELLO, membre du Centre Public d'Aide Sociale – Acceptation.-

Par sa lettre du 6 mars 2006, Madame Muriel IANNELLO nous a adressé sa démission de membre du Centre Public d'Aide Sociale.

Nous vous proposons de l'accepter.

Madame IANNELLO était la 1<sup>ère</sup> suppléante de Madame VAN LITSENBORGH Ria.

Etant donné le désistement écrit de M. Frédéric STAQUET, 2<sup>ème</sup> suppléant, il reviendra à Madame CONFORTIN Annie, 3<sup>ème</sup> suppléante, d'être installée comme membre effective du Centre Public d'Aide Sociale.

Son installation se fera au CPAS après sa prestation de serment entre les mains de Monsieur le Bourgmestre.

-----

### 3. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.

22 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

#### **CIMETIERE DE LA POTREE**

##### Concession temporaire pour 15 ans.

M. MOREAU Albert Rue Xrouet 8 4900 SPA	CTD	330 €
Mme KEYTSMAN Ghislaine Rue de la Potrée 100 7140 MORLANWELZ	CTD	330 €
Mme DELABY Marie-Claire Avenue W.Churchill 70 7140 MORLANWELZ	CTD	330 €
M. DE BROUWER Jean-Luc Rue Léon Moyaux 12 7140 MORLANWELZ	CTS	275 €
Mme HARMEGNIES Suzanne Avenue Willemans Cuipers 169/3 1990 FORÊTS	CTT	167 €
Mme LAMORY Josiane Rue de la Croix Rouge 26 7141 CARNIERES	CTS	275 €
Mme DUSSART Ginette Avenue de l'Indépendance 17 7090 BRAINE LE COMTE	CTD	330 €
Mme DI SIMONE Maria Quai de la Haine 81	CTS	275 €

7140 Morlanwelz

Mme FOUREZ Claudine  
Rue Giraud 1  
59160 LOMME

CTS 275 €

Concession temporaire pour 50 ans.

M. CRESCITELLI Pelligrino  
Quai de la Haine 57  
7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup> 1100 €

Mme MOHAMED Renée  
Rue Bois des Faulx 220  
7141 MONT SAINTE ALDEGONDE

2,50 m<sup>2</sup> 1100 €

Mme GERARD Henriette  
Quai de la Haine 95  
7140 MORLANWELZ

2,50 m<sup>2</sup> 1100 €

Mme BRUNO Caroline  
Rue de la Victoire 24  
7140 Morlanwelz

2,50 m<sup>2</sup> 1100 €

**CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

Concession temporaire pour 15 ans.

Mme VANBREUSEGEM Christine  
Rue Ernest Solvay 229  
7141 CARNIERES

CTD 330 €

M. GILBART Michel  
Rue du Pont 5  
ATHIES-SOUS-LAON  
02840 FRANCE

CTD 167 €

M. BRACKE Sébastien  
Rue de la Station 92  
7141 CARNIERES

CTD 330 €

M. VERVISCH Marguerite  
Rue Rosière 20  
7141 Carnières

CTS 275 €

Concessions temporaires pour 50 ans

M. VAN HOORDE Roger-Pierre  
Rue Vanrôme 140  
7141 CARNIERES

2,50 m<sup>2</sup> 1100 €

M. KEYAERT Lucien Avenue Demaret 60 7100 LA LOUVIERE	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
--	---------------------	--------

### CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

#### Concession temporaire pour 15 ans.

Mme WIART Virginie Rue Haute 18 7141 MORLANWELZ	CTD	330 €
---	-----	-------

Mme LARDINOIS Josette Rue Haute 17 7141 MONT SAINTE ALDEGONDE	CTD	238 €
---	-----	-------

#### Concessions temporaires pour 50 ans

Mme MICHEL Joséphine Rue de la Concorde 31 7141 MORLANWELZ	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
--	---------------------	--------

-----

#### 4. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Compte de l'exercice 2005 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde a arrêté, en séance du 03 avril 2006, son compte de l'exercice 2005.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

#### RECETTES

- Ordinaires	:	16.342,83.- €
- Extraordinaires	:	1.286,83.- €
TOTAL GENERAL	:	17.629,66.- €

#### DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque	:	2.651,59.- €
- Ordinaires	:	12.645,42.- €
TOTAL GENERAL	:	15.297,01.- €
BONI	:	2.332,65.- €
Intervention communale	:	14.024,76.- €

-----

5. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Compte de l'exercice 2005 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin a arrêté, en séance du 31 mars 2006, son compte de l'exercice 2005.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- Ordinaires	:	40.770,64.- €
- Extraordinaires	:	3.746,47.- €
TOTAL GENERAL	:	44.517,11.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque	:	6.590,34.- €
- Ordinaires	:	33.851,65.- €
TOTAL GENERAL	:	40.441,99.- €
BONI	:	4.075,12.- €
Intervention communale	:	22.734,40.- €

-----

6. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Compte de l'exercice 2005 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire a arrêté, en séance du 21 mars 2006, son compte de l'exercice 2005.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- Ordinaires	:	28.526,85.- €
- Extraordinaires	:	7.967,97.- €
TOTAL GENERAL	:	36.494,82.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque	:	4.679,51.- €
- Ordinaires	:	25.496,30.- €
TOTAL GENERAL	:	30.175,81.- €
BONI	:	6.319,01.- €
Intervention communale	:	22.460,16.- €

-----

7. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Compte de l'exercice 2005 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph a arrêté, en séance du 15 avril 2006, son compte de l'exercice 2005.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- Ordinaires	:	28.557,37.- €
- Extraordinaires	:	7.852,09.- €
TOTAL GENERAL	:	36.409,46.- €

DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque	:	4.480,78.- €
- Ordinaires	:	23.820,76.- €
- Extraordinaires	:	127,29.- €
TOTAL GENERAL	:	28.428,83.- €
BONI	:	7.980,63.- €
Intervention communale	:	26.512,02.- €

-----

8. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget de l'exercice 2006 – Modification budgétaire n°1.-

Le Conseil de la Fabrique Saint-Martin soumet à votre avis la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006.

Recette en plus	:	13.790,00.- €
Dépenses en plus	:	15.610,00.- €
Dépenses en moins	:	1.820,00.- €

-----

9. Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires, nous aurons recours aux emprunts tels que figurant aux tableaux des voies et moyens pour l'exercice 2006.

La Loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure d'appel d'offres général avec publication européenne.

-----

10. Affectation du solde de l'emprunt N° 1692 au paiement d'une autre dépense reprise au budget extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'affectation du solde de l'emprunt N° 1692 au paiement de la dépense " Placement d'alarmes incendie à l'école rue de Namur Art. Budg. 722/72314-52 de 2005" reprise au budget extraordinaire de l'exercice 2005.

-----

11. Affectation du solde de l'emprunt N° 1696 au paiement d'une autre dépense reprise au budget extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'affectation du solde de l'emprunt N° 1696 au paiement de la dépense « l'achat de matériel pour l'Antenne Centre 762/522AC-52 de 2005 » reprise au budget extraordinaire de l'exercice 2005.

-----

12. Affectation du solde de l'emprunt N° 1689 au paiement d'une autre dépense reprise au budget extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'affectation du solde de l'emprunt N° 1689 au paiement de la dépense « Réfection voirie et trottoirs rue Delbèque 2<sup>ème</sup> Phase. Art. Budg. 421/73539-60 de 2005 » reprise au budget extraordinaire de l'exercice 2005.

-----

13. Affectation des soldes des emprunts N° 1773 et 1688 au paiement d'une autre dépense reprise au budget extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'affectation des soldes des emprunts N° 1773 et 1688 au paiement de la dépense « Travaux de réfection des trottoirs rue Abel à Morlanwelz. Art. Budg. 421/ 73147-53 de 2005 » reprise au budget extraordinaire de l'exercice 2005.

-----

14. Procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le quatrième trimestre 2005  
- Notification -

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 décembre 2005 telle qu'elle a été vérifiée pour le premier trimestre 2005 et constate qu'à la date du 31 décembre 2005, elle présente un solde positif de 433.895,98 Euros ( quatre cent trente-trois mille huit cent nonante-cinq virgule nonante-huit ) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	5.861,92 €
Caisse centrale du Receveur	6.725,84 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	281.026,08 €
Compte Académie 17	4,00 €
Compte Bibliothèque 50	37,96 €
Compte Centre de plein air 22	28,41 €
Compte Activités extra scolaires 95	0,00 €
Compte commandes de documents - Bancontact & Proton 37	3,18 €
Carnet de compte (091-0122804-31)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00 €
Compte subsides et fonds d'emprunts 35	9.543,02 €
Escomptes de subsides	-496.890,49 €
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	-213.577,18 €
Compte ouverture de crédits consolidés (résidus)	841.133,24 €
	<b>433.895,98 €</b>

-----



15. Procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le premier trimestre 2006 – Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 mars 2006 telle qu'elle a été vérifiée pour le premier trimestre 2006 et constate qu'à la date du 31 mars 2006, elle présente un solde négatif de 341.552,46 Euros ( trois cent quarante et un mille cinq cent cinquante-deux virgule quarante-six ) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	4.069,65 €
Caisse centrale du Receveur	3.095,91 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	-860.745,08 €
Compte Académie 17	4,93 €
Compte Bibliothèque 50	6.979,07 €
Compte Centre de plein air 22	28,44 €
Compte Activités extra scolaires 95	0,08 €
Compte commandes de documents - Bancontact & Proton 37	6.848,75 €
Carnet de compte (091-0122804-31)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0,00 €
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0,00 €
Compte subsides et fonds d'emprunts 35	47.752,97 €
Escomptes de subsides	-346.234,76 €
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	-261,97 €
Compte ouverture de crédits consolidés (résidus)	796.909,55 €
	<b>-341.552,46 €</b>

-----

16. Bilan financier et rapport d'activités 2004 de l'ASBL Basket Club Oursons de Carnières – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2004 de l'ASBL BC Oursons de Carnières.

-----

17. Bilan financier, rapport d'activités 2005 et budget 2006 de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Morlanwelz – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, du bilan financier de l'année 2005 et du budget 2006 de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Morlanwelz.

-----

18. Jumelage Morlanwelz-Pleszew / invitation d'une délégation du Conseil communal du 23 au 25 juin 2006 par la ville de Pleszew – Utilisation d'un ou plusieurs véhicules personnels et d'un crédit budgétaire pour couvrir certains frais – Décision.-

Dans le cadre du jumelage unissant la ville de Morlanwelz à celle de Pleszew, la ville de Pleszew invite une délégation du Conseil communal de Morlanwelz à se rendre à Pleszew du 23 juin au 25 juin 2006.

Nous vous demandons l'autorisation d'utiliser un ou plusieurs véhicules personnels et d'une partie de crédit prévu à l'article jumelage 569 124 02 pour les menues dépenses.

-----

19. Achat de matériel pour la rénovation des sanitaires dans écoles communales – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériel pour la rénovation des sanitaires dans les écoles communales.

La dépense est estimée à 19.489,43.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n°EY-2006-04 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724D1/52 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

20. Achat de matériaux pour des travaux de peinture à l'école communale de la Place Roosevelt à Morlanwelz – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériaux pour des travaux de peinture (à réaliser par les ouvriers communaux) à l'école de la Place Roosevelt à Morlanwelz.

La dépense est estimée à 17.331,65.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n°ML/2006/03 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/744D3/51 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

21. Achat de matériel et de matériaux pour le renouvellement de la toiture de la buvette du football de Morlanwelz – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériel et de matériaux pour le renouvellement de la toiture de la buvette du football de Morlanwelz.

La dépense est estimée à 24.588,72.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° EY-2006-05 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764/724D8/52 du service extraordinaire du budget 2006.

Les subventions en matière d'infrastructures sportives prévues dans le Décret du 25/02/1999 du Conseil Régional Wallon (modifié le 17/11/2005) seront sollicitées.

Un emprunt (part communale et escompte de subsides) sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

22. Pose d'un bardage en tôles galvanisées au pignon de la salle des fêtes de l'école de Trieux – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de pose d'un bardage au pignon de la salle des fêtes de l'école des Trieux, élaboré par notre service technique des travaux (cahier spécial des charges n° YE – 2006-03).

Ce projet comprend deux lots :

- lot 1 : pose d'un bardage en tôles galvanisées ;

- lot 2 : hydrofugation du mur.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot.

La dépense est estimée à 19.362,96.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724C8/52 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

23. Opération de revitalisation urbaine du site de Baume-Marpent – Travaux de voirie et d'équipements sur le domaine public – Convention d'auteur de projet établie entre l'Intercommunale IDEA et la Commune de Morlanwelz - Approbation.-

Vous trouverez dans le dossier du Conseil communal, un projet de convention d'auteur de projet établi entre l'Intercommunale IDEA et la Commune de Morlanwelz, pour les travaux de voirie et d'équipements à réaliser sur le domaine public, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine du site de Baume-Marpent à Morlanwelz.

Nous vous proposons d'approuver cette convention.

-----

24. Révision complète du plan communal d'aménagement n°4 dit « Baume-Marpent » en dérogation au plan de secteur – Adoption définitive.-

Les articles 51 à 53 du C.W.A.T.U.P. définissent les différentes étapes de la procédure d'approbation de révision d'un plan communal d'aménagement et en précisent les modalités.

La C.C.A.T., réunie en date du 18 avril 2006, a émis un avis favorable sur le projet de révision complète du PCA n°4 dit « Baume-Marpent » en dérogation au plan de secteur.

Conformément à la procédure, le Conseil communal est appelé à adopter définitivement ledit projet de révision, avant l'envoi du dossier au Gouvernement wallon.

-----

25. Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz – Reconduction pour l'année 2006.-

La convention arrêtée par le Conseil communal, en séance du 22 novembre 1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre, stipule que sa reconduction d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil communal, des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Le budget communal 2006 a été approuvé par la Députation Permanente du Conseil provincial du Hainaut, en date du 2 février 2006, et par la Tutelle régionale wallonne, le 09 mars 2006.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la reconduction de la convention de participation à Antenne Centre pour l'année 2006.

-----

26. Plan communal pour l'Emploi – Reconduction en 2006.-

En date du 16 mars 2006, Monsieur Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur et Monsieur Philippe COURARD, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique nous signalent la reconduction du Plan communal pour l'emploi en 2006.

Nous vous proposons donc de reconduire le Plan Communal pour l'Emploi en 2006.

-----

27. Principe de la primauté du statut au sein de la Fonction Publique locale – Décision.-

Commentaires en séances.

La circulaire du Ministre COURARD est jointe à la convocation.

-----

28. Enseignement Fondamental – Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixe le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs.

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous :

**DEFINITIFS**

- 1 emploi de directeur
- 1 emploi d'institutrice maternelle 26/26
- 1 emploi + 18 périodes d'instituteurs (trices) primaires 24/24
- 18 périodes de maître de religion islamique
- 10 périodes de maître de morale non confessionnelle
- 12 périodes de maître de psychomotricité

**TEMPORAIRES**

- 2 emplois + 6 périodes d'institutrices maternelles 26/26
- 1 emploi + 10 périodes d'instituteurs (trices) primaires 24/24
- 10 périodes de maître spécial de religion catholique

-----

29. Ouverture d'une antenne administrative dans un local de l'ancienne Maison communale de Carnières – Candidature de la Commune de Morlanwelz pour l'ouverture d'un point poste à l'antenne administrative de Carnières – Candidature de la Commune de Morlanwelz pour l'ouverture d'un point poste à l'antenne administrative de Mont-Sainte-Aldegonde – Décision.-

A la demande de Monsieur Marceau MAIRESSE, en application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point dont question ci-dessus est porté à l'ordre du jour du présent Conseil communal.

L'échange de courriers entre les autorités administratives et politiques nous laisse penser que la fermeture des guichets de la poste de Carnières est inéluctable.

Suivant les dires de Monsieur Eric HALLOY, expert en relations institutionnelles de la Poste, il nous reste cependant possible d'introduire notre candidature pour l'ouverture de points poste à Mont-Sainte-Aldegonde et Carnières.